

# RÈGLEMENT DE LA RANDONNÉE GRAND FOND LARRA-LARRAU 2025

1. Le départ de la 30e édition de la randonnée Grand Fond LARRA-LARRAU aura lieu le samedi 6 septembre 2025. Le départ des participants au parcours de 146 km (long) est prévu à 9 h, tandis que celui des participants au parcours de 100 km (court) est fixé à 9 h 30, à Isaba (Navarre) Pour les participants au parcours de 60 km, le départ est prévu à 10 h. Ces horaires peuvent être modifiés en raison de circonstances imprévues échappant au contrôle de l'organisation de la randonnée.

Les frais d'inscription comprennent les prestations suivantes:

- Maillot officiel de la randonnée.
- Accès au parcours de l'inscription.
- Accès aux ravitaillements de la randonnée.
- Assistance mécanique pendant la randonnée.
- Assistance médicale pendant la randonnée.
- Transport en bus du village de Larra jusqu'au col de Larrau, si vous le souhaitez.
- Service de consigne.
- Douches, toilettes et massage.
- Repas final..

L'inscription et les frais d'inscription sont les suivants:

De l'ouverture des inscriptions, le 29 janvier, au 22 avril:

- Parcours 60 km: 48 €
- Grand Fond 100 km: 58 €

- Grand Fond, 146 km : 60 €

Du 23 avril au 29 juillet:

- Parcours 60 km: 50€
- Grand Fond 100 km: 62€
- Grand Fond, 146 km: 66€

Du 30 juillet au 5 juillet ou la fermeture des inscriptions:

- Parcours 60 km: 58€
- Grand Fond 100 km: 70€
- Grand Fond, 146 km: 72€

Un supplément de 7 € sera appliqué aux participants non fédérés. La limite d'inscriptions est fixée à 1 200 participants, une fois ce nombre atteint, les inscriptions seront fermées.

2. Lors de la confirmation de votre inscription, vous devez choisir le parcours auquel vous souhaitez participer. Si, à l'approche du jour de la randonnée, vous souhaitez changer de parcours, vous devez en informer l'organisation en envoyant un courriel avant le 29 août à : [info@larralarrau.com](mailto:info@larralarrau.com).
3. La randonnée Grand Fond est ouverte à tous les cyclotouristes âgés de 18 ans et plus, devant disposer obligatoirement d'une licence fédérale (RFEC) valide pour l'année 2025. Si vous n'êtes pas titulaire d'une licence, vous devez OBLIGATOIREMENT souscrire l'assurance temporaire (1 jour), valable uniquement pour le jour de la randonnée, au prix de 7 €.
4. Remise des dossards Pour récupérer votre dossard, vous devez présenter votre carte nationale d'identité et une licence fédérale. Si vous ne disposez pas d'une licence, vous devez obligatoirement souscrire l'assurance temporaire (1 jour) au prix de 7 €. Sans la présentation de votre carte nationale d'identité ou d'un document d'identité officiel, votre dossard ne vous sera pas remis.

- Vous pouvez mandater une autre personne pour récupérer votre dossard en lui fournissant votre justificatif d'inscription accompagné d'une copie de votre pièce d'identité (photo ou photocopie).
5. Votre inscription est strictement personnelle et ne peut être transférée après les délais fixés.
    - 5.1. Remboursements : les demandes de remboursement sont acceptées jusqu'au 23 août 2025, et l'intégralité des frais d'inscription sera restituée. Après cette date, aucun remboursement ne sera accepté ni effectué
    - 5.2. Transfert d'inscription : les transferts d'inscription (dossard) sont possibles jusqu'au 29 août. Pour transférer votre inscription/dossard à une autre personne, vous devez envoyer un courriel en fournissant les informations complètes de la personne à : [info@larralarrau.com](mailto:info@larralarrau.com) .
  6. Seuls les participants munis d'un dossard sont autorisés à prendre part à la randonnée. Toute personne sans dossard sera exclue.
  7. L'organisation est soumise aux règles du Code de la route en vigueur. Les participants sont tenus de respecter scrupuleusement le Code de la route en vigueur et seront seuls responsables des infractions qu'ils pourraient commettre.
  8. Le port d'un casque homologué est obligatoire.
  9. L'organisation ne peut être tenue responsable des incidents survenant aux participants, qu'ils en soient responsables ou victimes, ces incidents relevant de la couverture d'assurance de leur licence. De même, elle ne saurait être tenue responsable des frais, dettes, pertes ou dommages matériels (vélos ou autres équipements) subis par les participants durant la randonnée.
  10. Une assistance mécanique sera assurée par l'organisation tout au long de la randonnée. En cas de problème mécanique, la main-d'œuvre est gratuite, mais les pièces de rechange sont à la charge des participants.
  11. La randonnée se déroule intégralement sur des routes ouvertes à la circulation. Le véhicule ouvrant la randonnée, qui précède les participants, ne stoppe pas le trafic, mais sert de signalisation avancée.

12. L'organisation peut effectuer les modifications nécessaires à tout moment, si elle le juge approprié, pour quelque raison que ce soit.
13. Il est formellement interdit aux participants de dépasser le véhicule ouvrant la randonnée. Tout contrevenant sera automatiquement expulsé de la LARRA-LARRAU, devra rendre son dossard à un membre de l'organisation et continuer la route à ses propres risques.
14. Pour des raisons de sécurité justifiées, les véhicules d'encadrement de l'organisation pourront ponctuellement réguler la vitesse des participants sur certains tronçons du parcours. Les participants devront alors respecter scrupuleusement les indications des véhicules d'encadrement.
15. L'organisation se réserve le droit d'interrompre la randonnée à tout moment et de gérer tout incident survenant pendant cette dernière.
16. Si un événement de force majeure oblige l'organisation à annuler la randonnée, elle fixera les conditions et le montant du remboursement des inscriptions, en tenant compte des circonstances spécifiques.
17. Aucun remboursement, y compris des frais d'inscription, ne sera effectué par l'organisation pour les cyclotouristes inscrits à l'avance qui ne se présentent pas à la randonnée. Toutefois, ils pourront retirer le sac cadeau et la caution versée à la date, à l'heure et au lieu fixés par l'organisation. Aucun envoi individuel ne sera effectué.
18. Pour des impératifs de contrôle et de sécurité, la fermeture du parcours est prévue à 12 h (midi), au point kilométrique 58,5 du parcours Grand Fond Larra-Larrau de 146 km (carrefour de Lanne, vers Issarbe). Passé cette heure, les cyclotouristes seront redirigés sur la route Tardets/Liqc/Larrau..
19. L'inscription à cette randonnée Grand Fond implique automatiquement l'acceptation du présent règlement et la renonciation à tout recours contre l'organisation en cas de dommages survenant pendant la randonnée.
20. En s'inscrivant, le participant accorde à l'organisation le droit exclusif d'utiliser son image personnelle, lui permettant ainsi de prendre des photographies et de les exploiter, soit en les cédant à des médias, soit en les mettant à la vente.

21. Prix: Un cadeau sera offert à plusieurs catégories symboliques qui seront.
22. La LARRA-LARRAU est une randonnée GRAND FONDO ÉCORESPONSABLE qui concilie le respect de la sécurité routière et la protection de l'environnement.

Tous les participants doivent:

- Respecter les autres usagers de la route, en s'abstenant de générer des situations à risque, tant pour autrui que pour soi-même. Être conscient des risques inhérents à la pratique du cyclisme et suivre les règles de sécurité routière pour les minimiser. Faire preuve de civilité, de responsabilité et de respect en toutes situations.
- Profiter de la nature. Vivre en symbiose avec la nature, en favorisant sa protection et sa valorisation. Pratiquer les activités sportives, en évitant toute forme de détérioration des lieux et de l'environnement.
- Se comporter de manière responsable sur les voies publiques. Ne pas les salir ni les détériorer. Ne pas abandonner de déchets non biodégradables sur les parcours de la randonnée. Garder l'environnement propre.

## CONDITIONS ET RESPONSABILITÉS

Je reconnais et j'accepte que:

1. La randonnée est un parcours cycliste préétabli se déroulant sur des voies publiques ouvertes à la circulation, conçu comme une excursion individuelle.
2. Je suis conscient et j'accepte que la randonnée est une excursion personnelle.
3. La feuille de route qui m'est remise a pour seul but de m'indiquer le parcours à suivre pour terminer l'excursion.
4. Une copie du règlement de l'excursion m'est remise avec le présent acte.
5. J'ai lu et j'accepte le contenu de ce règlement dans son intégralité.
6. Je suis conscient que la randonnée est une excursion personnelle hors compétition (sauf sur le tronçon expressément indiqué par l'organisation).

7. Je suis conscient que la randonnée se déroule sur des voies publiques ouvertes à la circulation.
8. J'accepte les risques inhérents à la participation à cette randonnée ouverte à la circulation.
9. Je m'engage à respecter scrupuleusement le Code de la route et les règles de sécurité routière, en veillant à assurer ma sécurité ainsi que celle des autres participants et usagers de la route.
10. Je décharge la ville d'Isaba, organisatrice de la randonnée, de toute responsabilité en cas d'accident, qu'il soit lié à la circulation ou à la pratique sportive.
11. De même, je décharge l'entité susmentionnée de toute responsabilité en cas de préjudice lié à ma santé, résultant de ma participation à cette excursion, en assumant les risques inhérents aux efforts physiques requis pour compléter la randonnée, pour laquelle je me déclare parfaitement apte.
12. Je déclare connaître les risques inhérents à ma participation à la randonnée, tels que:
  - La présence de véhicules divers, autres que ceux de l'organisation, circulant, en tant qu'usagers normaux de la route, sur le parcours de l'épreuve avec les cyclistes.
  - La circulation de tous types de véhicules à la fois dans le sens opposé à celui du déroulement la randonnée et dans le même sens.
  - L'existence de tronçons dangereux sur lesquels je dois faire preuve d'une extrême prudence.
  - L'existence de descentes longues et sinueuses, où je dois adapter ma vitesse pour prévenir tout risque d'accident pour moi-même et pour autrui.
  - L'existence de tronçons où l'état de la route ne garantit pas des conditions de sécurité adéquates, en assumant personnellement l'entière responsabilité de tout accident dû au mauvais état de la route, des chemins, des sentiers et des infrastructures routières.

- Le risque d'accident sportif inhérent à la pratique du cyclisme, en assumant personnellement l'entière responsabilité des accidents impliquant tout participant à la randonnée.
- Le risque de provoquer un accident impliquant un tiers non participant à la randonnée, en assumant personnellement l'entière responsabilité de tout accident éventuel.
- La possible présence de bétail, d'animaux domestiques ou sauvages, ainsi que de leurs déjections et restes organiques.

13. J'accorde à l'organisation le droit exclusif d'utiliser mon image personnelle, lui permettant ainsi et, le cas échéant, aux entreprises contractées à cette fin, de prendre des photographies et de les exploiter commercialement, soit en les cédant à des médias, soit en les mettant à la vente.

## CLAUSE SUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES (LOPD)

La MAIRIE D'ISABA, en conformité avec la loi organique 3/2018 du 5 décembre relative à la protection des données personnelles et à la garantie des droits numériques, s'engage à respecter pleinement la réglementation en matière de protection des données personnelles et vous informe que vos données sont collectées pour : la gestion administrative, commerciale et autres activités connexes. La base juridique pour le traitement est la convention de collaboration souscrite. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement, d'opposition ou de portabilité de vos données personnelles en nous écrivant à nos bureaux, en envoyant un courrier électronique à [udala@isaba.es](mailto:udala@isaba.es), ou en écrivant à la MAIRIE D'ISABA — Barrio Izarjentea, no 1 – 31 417, Isaba (Navarre) — en précisant le droit que vous souhaitez exercer. Le responsable du traitement étant la MAIRIE D'ISABA, située à l'adresse mentionnée.



## RÈGLEMENT DE LARRA LARRAU 2025

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur notre site web :

<https://isaba.es/aviso-legal/>

Vos données personnelles seront uniquement transmises pour les besoins de la gestion et de l'administration internes de la MAIRIE D'ISABA.

ORGANISATEURS

